

Le 12 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 12 avril 2016
à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents : Madame Micheline Racine, mairesse suppléante et conseillère,
 poste numéro 1
 Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
 Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4
 Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
 Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Étaient absent : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire

Le conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Micheline Racine

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
 Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h30, la mairesse, suppléante madame Micheline Racine déclare la séance ouverte.

Madame Racine souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

035-04-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;

Appuyé par : Monsieur Michel Côté ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

036-04-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard ;

Appuyé par : Monsieur Robert Blanchard ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 MARS 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

037-04-2016

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MARS 2016**

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyé par : Monsieur Michel Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 MARS 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

5. CORRESPONDANCE

5.1 MRC D'Acton:

- 5.1.1 Règlement 2016-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton;
- 5.1.2 Retour progressif de monsieur Benoit Provost;
- 5.1.3 Avis public – Assemblée publique de consultation sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

5.2 R.I.A.M. :

- 5.2.1 La Régie déménagement;
- 5.2.2 Bilan des activités 2015

5.3 M.D.D.E.L.C.C. ;

5.4 M.A.M.O.T.

5.5 MTQ Fermeture partielle du pont chemin Boscobel ;

5.6 MTQ Accusé réception Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)

5.7 UMQ Avis d'ouverture des soumissions concernant achats regroupés pour les produits abat poussière ;

5.8 Tourisme Québec ;

5.9 CPTAQ dossier monsieur Jean Paul Lamoureux ;

5.10 Ajout de panneau de signalisation pour le partage de la route

5.11 Demande d'appui Syndicat des producteurs acéricoles de Saint-Hyacinthe

5.12 MTQ Réorganisation de sa structure de fonctionnement dans la région métropolitaine de Montréal ;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Madame Micheline Racine, mairesse, suppléante fait lecture de son rapport :

Compte-rendu de la mairesse suppléante

Présenté lors de séance du conseil du 12 avril 2016

1. Le mercredi 9 mars, je participe à la séance ordinaire mensuelle de la MRC D'ACTON. Parmi les points à l'ordre du jour; fonds de développement des territoires le projet local pnr-16-04-comité des loisirs de Béthanie et les 40 ans de la DAME DE COEUR, règlement 2016-02 édicté par le règlement 2000-10 identifie une affectation récréotouristique sur le territoire de Béthanie.

2. Le mercredi 16 mars, j'assiste à une conférence de presse sur le site de la DAME DE COEUR à Upton pour la présentation des festivités du 40 ième anniversaire.

3. Le lundi 21 mars en matinée, je préside la réunion extraordinaire pour l'octroi du contrat de nivelage des chemins.

En soirée en compagnie de M. Ghislain Privé et de M. Michel Côté nous participons à la réunion de la consultation publique animée par M. Guy Litalien.

4. Le mercredi 23 mars M. Ghislain Privé et moi assistons à la réunion de l'UPA, tenue à l'aréna d'Acton Vale, le sujet principal étant le taux de la taxe foncière pour les agriculteurs.

5. Le jeudi 24 mars, M. Robert Désilets et moi participons au 5 à 7 organisé par le député M. André Lamontagne au resto-bar la Galoche à Acton Vale.

6. Le mardi matin du 29 mars, je signe le contrat avec M. Louis Gagné représentant d'Excavation L.G. Inc pour le contrat de grattage des chemins.

En soirée je participe à la commission administrative mensuelle.

7. Quelques déplacements pour le suivi municipal.

Mardi le 12 avril, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des divers dossiers, préparation de la séance du conseil.

Notes personnelles de la mairesse suppléante madame Micheline Racine.

Le 12 avril 2016

Micheline Racine

6.2 Monty Sylvestre – Dossier MMQ Assurances/Refus d’indemniser

038-04-2016

MONTY SYLVESTRE – DOSSIER MMQ ASSURANCE/REFUS D’INDEMNISER;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a subi deux revers consécutifs à la Cour des petites créances dans le dossier des Champs fruités lors des travaux routiers sur le 3^e Rang;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a réclamé à deux reprises le montant de chacun de ces jugements de la Cour des petites créances à son assureur et obtenant le refus systématique de celui-ci de l’indemniser.

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté ;
Appuyé par : Monsieur Robert Blanchard ;
Il est résolu à l’unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie mandate via son directeur général le cabinet Monty Sylvestre afin de forcer la MMQ assurance à revoir sa décision et en vienne à une entente de règlement dans cette affaire.

QUE les sommes engagés ne dépassent pas 1000 \$ et soit inscrite au poste budgétaire prévue à cette fin ;

ADOPTÉE

6.3 Modification au règlement municipal décrétant l’imposition d’une taxe pour le financement des centres d’urgence 9-1-1 ;

039-04-2016

MODIFICATION AU RÈGLEMENT MUNICIPAL DÉCRÉTANT L’IMPOSITION D’UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 9-1-1;

Municipalité de Béthanie

Règlement numéro 234-16 modifiant le règlement numéro 188-09 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1.

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyé par : Monsieur Michel Demers ;
Il est résolu à l’unanimité des membres présents:

Le conseil décrète ce qui suit ;

1. L’article 2 du règlement numéro 188-09 est modifié par le texte suivant ;

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d’un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d’un service multiligne autre qu’un service Centrex, par ligne d’accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d’un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire fait publier dans la *Gazette officielle du Québec*

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de mars 2016.

040-04-2016 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard ;
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de mars 2016 totalisant 28 842.67

Liste des comptes payés au 31 mars 2016

20 354,94

Liste des salaires nets payés au 31 mars 2016

8487,73

ADOPTÉE

Projet

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

041-04-2016 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2016

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard ;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés :

Liste des comptes à payer au 31 mars 2016

15 284,51

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 MARS 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 31 MARS 2016 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 225 021.72 \$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 31 MARS 2016 lequel démontre des revenus de 418 595.04 \$ et des dépenses de fonctionnement de 119 001.95 \$.

7.4 PRÉSENTATION PAR LA FIRME FBL DU RAPPORT FINANCIER AUDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

042-04-2016 PRÉSENTATION PAR LA FIRME FBL DU RAPPORT FINANCIER AUDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 ;

La représentante de l'auditeur FBL s.e.n.c.r.l. madame Diane Fortin présente et dépose au conseil le rapport financier consolidé de la municipalité au 31 décembre 2015, incluant le rapport du vérificateur sur les états financiers de l'exercice terminé à cette date.

Le Conseil de la municipalité de Béthanie constate et adopte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015 ainsi que le rapport des auditeurs l'accompagnant.

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers ;

Appuyé par : Monsieur Robert Blanchard ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie constate et adopte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015 ainsi que le rapport des auditeurs l'accompagnant.

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de mars 2016

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RIAM

043-04-2016 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RIAM, ARTICLE 5;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

ATTENDU la résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

ATTENDU les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1);

Sur la proposition de : Monsieur Robert Blanchard ;

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

D'autoriser la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutaine, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I.

Le maire, ou le maire suppléant, et le greffier (*ou le secrétaire-trésorier*), ou le greffier adjoint (*ou le secrétaire-trésorier adjoint*), sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ANNEXE I

PROJET D'ENTENTE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine (ci-après, la «Régie») a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entériné par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe des articles 468.10 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 579 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

ATTENDU la résolution numéro 16-027 du conseil d'administration, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une modification relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

ATTENDU les articles 468.11 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule de la présente entente (les paragraphes 0.1 à 0.6 inclusivement) en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie est modifiée en remplaçant, à l'article 5, l'adresse « 2200, rue Pratte, bureau 200 » par « 2090, rue Cherrier ».

ARTICLE 3

La présente entente entre en vigueur conformément à la loi.

Projet

9.2 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES;

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non conforme

9.3 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Michel Demers, délégué substitut de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, nous mentionne qu'il n'a pas été informé pour la dernière réunion ;

9.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, TRAVAUX CONJOINTS AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG STE-GENEVIÈVE ;

044-04-2016

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, TRAVAUX CONJOINTS AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG STE-GENEVIÈVE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a été informée par le directeur de la MRC d'Acton que le Ministère des Transports avait officiellement approuvé le PIIRL et que les demandes de subvention déjà déposées dans le cadre du volet "Redressement des infrastructures routières locales" du programme "Réhabilitation du réseau routier local" sont activées et toute nouvelle demande dans ce volet est maintenant recevable;

ATTENDU QUE le rang Sainte-Genève de la municipalité de Béthanie est identifié "route prioritaire au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie a présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie a reçu accusé réception de notre demande d'aide financière de la part du Ministère des Transports du Québec le 15 mars dernier ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie via son directeur général a entamé des démarches avec la municipalité du Canton de Roxton afin de procéder conjointement dans l'appel d'offre de ce projet ;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté ;
Appuyé par : Monsieur Michel Demers ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité accepte l'offre de service de la firme d'ingénierie qu'a embaucher la municipalité du Canton de Roxton, soit WSP de Drummondville concernant plans et devis , demande de soumission et surveillance partielle de chantier concernant les travaux du rang Ste-Genève ;

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION DE FÉVRIER 2016;

10.2 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION DE MARS 2016;

11 LOISIRS ET CULTURE;

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport.

11.2 ENTENTE AVEC LES LOISIRS DE ROXTON FALLS ;

045-04-2016

ENTENTE AVEC LES LOISIRS DE ROXTON FALLS

ATTENDU QUE les citoyens de Béthanie paient un supplément pour participer aux activités de loisirs organisées par Les Loisirs de Roxton Falls ;

ATTENDU QUE les citoyens de Béthanie pouvaient obtenir le remboursement du surplus payé auprès de la municipalité ;

ATTENDU QUE Les Loisirs de Roxton Falls acceptent de conclure une entente avec la municipalité de Béthanie de manière à ce que les citoyens de Béthanie paient le même tarif que les résidents de Roxton Falls et que les Loisirs de Roxton Falls facture la municipalité pour l'excédent ;

ATTENDU QU'une telle entente a été négociée ;

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard ;

Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents ;:

QUE le préambule fasse partie des présentes;

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les termes de l'entente entre Les Loisirs de Roxton Falls Inc. et la municipalité de Béthanie telle que soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 AUTRE INFORMATION;

Madame Micheline Racine mairesse suppléante fait un résumé de l'activité du pain partagé et présente un profit de 330 \$ qui sera remis au comité des Loisirs;

13 PÉRIODE DE QUESTIONS;

14 **LEVÉE DE LA SÉANCE;**

045-04-2016 LEVÉE

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté ;
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 8h50

ADOPTÉE

Adopté ce 10 mai 2016

Robert Désilets,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Micheline Racine ,
Mairesse suppléante

Projet